



# **CORPORATION DU CANTON D'ALFRED ET PLANTAGENET**

Loisirs

**Options pour l'exploitation de la marina de Lefavre- saison 2025**

**DATE: le 22 avril 2025**  
**FILIÈRE : LOI-05-2025**

## **INTRODUCTION**

Suite à la rencontre du 8 avril dernier, le service des parcs et loisirs présente deux scénarios pour considération par le conseil pour la gestion de la saison estivale 2025 de la marina de Lefaiivre.

## **NATURE DE LA DEMANDE**

L'administration demande une directive du conseil afin d'affirmer quelle option répond permettra le mieux de rencontrer les attentes de la communauté, le maintien d'une offre de service adéquate tout en assurant une gestion efficace et rentable de la marina.

## **CONTEXTE LÉGAL**

À la suite des suivis effectués avec d'ex-employés de la marina, le département aimerait réitérer l'importance d'un poste de gestion afin d'encadrer les opérations de la marina de Lefaiivre. Une telle gestion est cruciale eu égard aux risques en termes de responsabilité civile du canton. Comme mentionné préalablement, le canton fait appel à des jeunes employés, parfois inexpérimentés, et d'âge scolaire secondaire. Nous leur imposons de grandes responsabilités tant au niveau des conditions de travail que de la gestion financière.

## **COMMENTAIRES DES AUTRES SERVICES**

Le service des finances a été consulté afin de valider les données partagées dans ce rapport.

## **IMPLICATIONS FINANCIÈRES**

### **Options A)**

Une offre réduite à 44hrs de service offert par semaine. La marina serait offerte 5 jours per semaine soit du mercredi au dimanche.

- mercredi 11h à 19h
- jeudi 11h à 19h
- vendredi 11h à 19h
- samedi 9h à 19h
- dimanche 9h à 19h

Une structure organisationnelle :

- Trois postes d'étudiants à temps plein 8hrs/jours (34 heures par semaine) à 17.20\$/h

34hrs de service x 3 étudiants pour un total de 73 jours = 584hrs pour la saison répercussion financière durant la saison estivale, au montant de 10,044.8\$ après bénéfices pour 584 heures de travail.

- Un poste de gestionnaire à temps partiel (32 heures par semaine), 28\$/h x 384hrs pour la saison.

Le salaire de 28 \$/h pour le poste de gestionnaire entraînera une répercussion financière durant la saison estivale, à partir du lundi 5 mai jusqu'au 28 septembre 2025, au montant de 10,752\$ après bénéfices pour 384hrs de travail.

Un montant totalisant 20,796\$ pour les salaires employés durant la saison estivale soit tous les weekends à partir de la fête de la Reine le 17 mai jusqu'au 22 juin, ensuite pour la haute saison du 25 juin au 24 août en semaine, pour terminer avec la basse saison les samedis et dimanches jusqu'au 28 septembre.

Ce scénario représente une économie de 14,203.20\$ à la rubrique budgétaire salaires employés temps partiel pour la marina de Lefaivre puisque l'administration avait prévu au budget 2025 le salaire du gestionnaire et de 5 étudiants par semaine pour les opérations de la marina à 35,000\$.

Ou, dans l'alternative :

### **Options B)**

Le service de la marina présente en moyenne depuis les 5 dernières années un total de dépenses 398,000\$ avec un revenu net après ajustement de 4,105\$. **Voir le détail financier des 5 dernières années présenté avec ce rapport.**

Dans le cadre de la réorganisation des activités à la marina, il est impératif de prendre en considération la cessation des activités liées à la vente d'essence. Cette décision implique la fermeture totale de l'établissement.

Le parc riverain servira de lieux de rassemblement et se concentrera principalement sur l'entretien des quais et la préservation de la descente de bateaux.

### **COMMENTAIRES**

L'administration reconnaît que la communauté rurale est confrontée à des budgets plus serrés, ce qui peut limiter leur capacité à maintenir certains services publics.

Il est important de bien gérer les ressources et d'identifier des priorités locales pour surmonter les défis.

**Option A)** Au niveau de la gestion du risque pour le canton, cette option permet de maintenir le service avec une réduction des coûts liées aux dépenses d'opération et qu'augmenter les heures pour la personne responsable de la gestion des installations, de la coordination des services, de la supervision du personnel, de la gestion des horaires, des commandes et des rapports journaliers est une demande raisonnable.

L'ajout d'une personne présente sur les lieux régulièrement, veillerait également à la sécurité et devra également garantir le respect de la réglementation en vigueur et remplir les rapports.

**Option B)** Un rappel que la mission fondamentale de la municipalité est de servir l'intérêt public en fournissant des services essentiels à la communauté et non de s'engager directement dans des activités commerciales.

Il est important de comprendre que le service des parcs et loisirs insiste sur le fait que l'administration est limitée dans sa capacité à générer des profits et que le service n'a pas forcément les ressources humaines et financières nécessaires pour gérer efficacement une entreprise commerciale.

Dans le passé nous avons éprouvés des difficultés à attirer des investisseurs privés en raison de la faible densité de population et des faibles revenus. On comprend qu'attirer des investisseurs privés dans les zones rurales peut être difficile, ce qui peut empêcher le développement économique local.

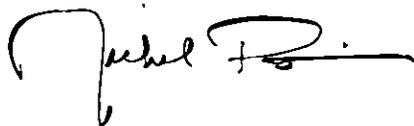
### **LIEN AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE**

La recommandation de ce rapport appuie la mise en œuvre de l'axe stratégique 1, soit d'améliorer l'offre de services en matière de loisirs et l'axe stratégique 3, une croissance économique réfléchie et diversifiée.



Manon Desrosiers

Directrice des parcs et loisirs



Michel Potvin  
Directeur général